

Département
de la MOSELLE
Arrondissement
de SARREBOURG

Commune de REDING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021/42

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

Séance du 06 décembre 2021 à 19H30
A l'Hôtel de Ville – Salle des Conseils

CONSEILLERS EN
FONCTION : 19

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 15

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Philippe DIDIERJEAN, Denis MAZERAND, Alexis UNTEREINER, Jean-Marc HENRY, Alexandre RIESE,

Mmes Valérie DITTLY, Martine FROELICHER, Sylvie SEYER, Isabelle GROSSE, Nathalie BARBIER, Karine FISCHER, Laurence HOFFMANN-MARCHAL

Membres absents excusés : MM. Jean-Claude ROTH, Olivier GROSSE

Mmes Josiane SCHWEY, Elisabeth BOURGEOIS

***Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement
des Territoires Ruraux – Programme 2022***

Dans le cadre du développement de sa politique sportive et de loisirs, la commune de REDING souhaite offrir un espace de loisirs à la population et plus particulièrement aux jeunes, qu'il soient licenciés ou non, au travers la construction d'un city stade.

Cet équipement extérieur vise à répondre aux besoins émergents des habitants et vient compléter l'offre de service déjà existante du point de vue associatif.

L'objectif est de mettre à disposition un espace de loisirs libre d'accès et en autogestion dans lequel les enfants, jeunes et adultes pour s'adonner à la pratique multisports (foot à 5, basket, volley, handball, tennis-ballon, etc).

Le projet se situerait au sein du complexe sportif du tennis, sur l'emprise duquel cohabitent 2 courts de tennis extérieurs, un court couvert, un ensemble de terrains de pétanque, un terrain de beach-volley ainsi que les club-houses du Tennis-club et du Pétanque-club.

Les objectifs du projet sont :

☐ Installer la nouvelle structure au sein du complexe sportif du tennis et loisirs à proximité des autres infrastructures potentiellement utilisatrices: écoles, Maison de l'Enfance « les Coccinelles », périscolaire « les Loustics »

☐ Favoriser la pratique sportive de loisirs.

☐ Offrir un espace de vie et de liant social aux jeunes de la commune

☐ Redynamiser les espaces existants en complétant l'offre d'espaces de loisirs

☐ Limiter la consommation de surface foncière supplémentaire

☐ Maitriser les coûts en rationalisant les accès et déplacements.

Certains critères techniques ont été définis (nécessaires au lancement de la consultation) :

- Superficie du terrain (jeu) : 12*24 soit 288m²

- Surface de jeu en gazon synthétique sablé épaisseur 22mm

- Activités prévues : football urbain (jeunes et enfants) ...

Des activités annexes pourraient être envisagées auto-inversé au droit d'une extension de surface en enrobés, agrès de street-work, etc...) mais cela reste à définir en fonction des espaces disponibles et du résultat de la consultation des représentants des usagers.

Une enveloppe estimative a été définie portant sur la somme de 114 467,63 € HT, répartis comme suit :

-Lot génie civil : création plateforme+accès : 48 825,40 € HT

-Lot équipement superstructures : pose d'un city stade en gazon synthétique+agrès : 65 642,23 € HT

Cette opération est susceptible de faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) régie par les articles L 223-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

Art. 1 : d'approuver le programme d'opération relatif au projet de construction d'un City stade pour un montant prévisionnel de 114 467,63 € HT ainsi que son calendrier prévisionnel.

Art. 2 : de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) Programme 2022

Art. 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Plateforme+accès City stade gazon synthétique	48 825,40 65 642,33	Etat – DETR 2022	45 787,00	40,00%
		Région Grand Est (Dépense plafonnée à 100 KHT)	10 000,00	8,74%
		Agence Régionale du Sport	22 894,00	20,00%
		Fonds propres	35 786,63	31,26%
Total :	114 467,63	Total :	114 467,63	100,00%

Art. 4 : d'imputer les montants correspondants à l'article 2313 de la section d'investissement des budgets primitif 2022 et suivants, où les crédits seront votés.

Art. 5 : d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier.-

Réding, le 07 décembre 2021

Le Maire de Réding

Denis LOUTRE

